

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES  
Séance du 14 avril 2021**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Afférents au Conseil Municipal	<b>15</b>
En exercice	<b>15</b>
Nombre de présents	<b>13</b>

**Date de convocation :** L'an deux mille vingt et un  
9 avril 2021

et le quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle des associations communale, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

**Date d'affichage :**  
21 avril 2021

**Présents :** Mmes et MM. Fabrice CRÉPY ; Florence SIORAT ; Magali BONNEFOY ; Stephan POURCET ; Marc BÉDÉ ; Valérie DUPUY ; Maritza PERDRIEL ; Stéphanie DE LACHADENEDE ; Frédéric ROCHIS, Caroline PERETTI ; Patrick BOURGEOIS ; Jérémy BAS

**Excusé :** Emilie CAZAUX – Emilie LUYCKX

**Procurations :** Emilie CAZAUX a donné procuration à Maritza PERDRIEL, Emilie LUYCKX a donné procuration à Stéphanie DE LACHADENEDE

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

---

## I- DELIBERATIONS

### **N° 2021- 20 - OBJET : Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2021,

Vu que la municipalité souhaite conserver une évolution à taux constants par rapport à l'année 2020 pour chacune des deux taxes,

FIXE le taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2021 à :

	TAUX 2020	TAUX 2021
Foncier Bâti	18.99	<b>18.99</b>
Foncier Non Bâti	74.77	<b>74.77</b>

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et délibéré, vote à l'unanimité les taux ci-après :

Foncier Bâti : 18.99 %  
Foncier Non Bâti : 74.77 %

### **N° 2021-21 - OBJET : Vote du Budget Primitif Communal 2021**

**Vu** le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**CONSIDERANT** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

**CONSIDERANT** le projet de budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal présenté par Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 14 voix et d'une abstention, d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :**

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

**Le budget principal, pour l'exercice 2021, est adopté en recettes et dépenses comme suit :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	818 408.04 €	818 408.04 €	519 947.68 €	699 488.35 €

### **N° 2021-22 - OBJET : Vote du Budget Photovoltaïque 2021**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux SPIC,

**CONSIDERANT** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 14 voix pour et d'une abstention, d'adopter le budget photovoltaïque pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :**

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

**Le budget photovoltaïque, pour l'exercice 2021, est adopté en recettes et dépenses comme suit :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	17 497.35 €	17 497.35 €	553.50 €	10 680.45 €

## **N° 2021- 23 - OBJET : Vote du budget annexe lotissement communal OAP Village 2021**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDERANT** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 14 voix pour et une abstention, d'adopter le budget lotissement pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :**

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le **budget lotissement communal OAP Village**, pour l'exercice 2021, est adopté en recettes et dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	1 359 905.33 €	1 359 905.33 €	1 332 905.33 €	1 332 905.33 €

## **II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION**

### **Budget Communal :**

La municipalité s'interroge sur la possibilité de diminuer les taux d'imposition pour la commune. Une étude sera effectuée avant le vote de l'année prochaine afin d'évaluer l'impact sur la commune d'une éventuelle baisse. Pour l'année 2020 le taux communal moyen du département pour le foncier bâti est de 47.21% (contre 18.99% pour la commune) et de 94.09% pour le foncier non bâti (contre 74.77% pour la commune). A l'échelle nationale les taux sont de 43.52% pour le bâti et 49.79% pour le non bâti.

Concernant les dépenses de fonctionnement, monsieur le Maire signale une hausse significative des charges à caractère général (passant d'un réalisé 2020 de 216 140.23 € à un prévisionnel 2021 de 274 179.60 €). Cette variation s'explique notamment du fait de la hausse de la prestation du centre de loisir Léo Lagrange, des nombreux travaux d'entretiens prévus au niveau de la voirie et du tennis et de régularisations de dépenses liées à l'électricité. Monsieur le Maire précise également que les charges à caractère général de 2020 étaient plus basses que prévu, en raison de la crise sanitaire.

Monsieur CREPY souligne également une hausse des dépenses de personnel passant de 281 509.92 € à 301 306 € en raison du recrutement d'un agent technique remplaçant.

Malgré le fait que le budget proposé soit en équilibre, le conseil a souhaité revoir la liste des investissements à la baisse afin d'éviter un déficit d'investissement dans les années à venir. L'année 2020 a été déficitaire de 100 407.39 € en investissement. Ce déficit s'explique par le choix de l'ancienne municipalité de financer les travaux de l'extension du dortoir du groupe scolaire sans recourir à un emprunt.

Après avoir effectué une baisse des dépenses d'investissement de 16 000 € en concertation avec les conseillers, Monsieur le Maire propose au conseil de voter le budget tel que présenté ci-après :

### Synthèse Budget Prévisionnel 2021

#### Section de fonctionnement

Dépenses		
011 Charges à caractères général	274 189,60 €	33,50%
012 Charges de personnel	301 306,00 €	36,82%
65 Autres charges de gestion courant	57 044,10 €	6,97%
66 Charges financières	14 976,08 €	1,83%
014 Atténuation de produits	15 198,00 €	1,86%
042 Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00%
022 Dépenses imprévues	4 000,00 €	0,49%
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00%
023 Virement à la section d'investisse	151 694,26 €	18,54%
<b>Total de l'exercice</b>	<b>818 408,04 €</b>	<b>100,00%</b>
Report de l'exercice N-1		
<b>Total des dépenses</b>	<b>818 408,04 €</b>	<b>100,00%</b>

Recettes		
013 Atténuations de charges	20 000,00 €	2,44%
70 Produits des services	56 790,00 €	6,93%
73 Impôts et taxes	422 577,00 €	51,63%
74 Dotations et participations	163 466,79 €	19,97%
75 Autres produits de gestion courante	2,00 €	0,00%
76 Produits Financiers	10,00 €	0,00%
77 Produits exceptionnels	124,80 €	0,02%
042 Opération d'ordre transfert	0,00 €	0,00%
<b>Total de l'exercice</b>	<b>662 880,59 €</b>	
Report de l'exercice N-1	165 527,45 €	18,00%
<b>Total des recettes</b>	<b>818 408,04 €</b>	<b>100,00%</b>

#### Section d'investissement

Dépenses		
20 Immobilisations incorporelles	51 932,00 €	9,99%
21 Immobilisations corporelles	344 156,30 €	66,19%
23 Immobilisations en cours	0,00 €	0,00%
27 Autres établissements publics	0,00 €	0,00%
16 Remboursement capital emprunts	23 451,99 €	4,51%
040 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00%
<b>Total de l'exercice</b>	<b>419 540,29 €</b>	<b>80,69%</b>
Report de l'exercice N-1	100 407,39 €	
<b>Total des dépenses</b>	<b>519 947,68 €</b>	<b>100,00%</b>

Recettes		
13 Subventions	72 353,00 €	10,34%
10 FCTVA	15 577,40 €	2,23%
10 Taxe d'aménagement	40 000,00 €	5,72%
10 Autres fonds	0,00 €	0,00%
1068 Besoin de financement	83 011,61 €	11,87%
16 Emprunts	300 000,00 €	42,89%
2031-41 Parking école	36 852,08 €	5,27%
27 Autres immo financières	0,00 €	0,00%
024 Produit des cessions	0,00 €	0,00%
040 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00%
021 Virement de la section de fonctionne	151 694,26 €	21,69%
<b>Total de l'exercice</b>	<b>699 488,35 €</b>	
Report de l'exercice N-1		0,00%
<b>Total des recettes</b>	<b>699 488,35 €</b>	<b>100,00%</b>

#### Liste de investissements :

Travaux/matériel Bâtiments publics	11 200 €
Aménagement de l'espace public	13 500 €
Frais d'études 2021	51 932 €
Restes à réaliser 2020	282 604,22 €
Régularisations comptables (opération neutre qui s'annule en recette)	36 852,08 €
Capital de l'emprunt	23 451,99 €
Déficit Budget 2020	100 407,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>519 947,68 €</b>

### **Budget Photovoltaïque :**

Le budget photovoltaïque devrait rapporter annuellement près de 6 000 € HT pour la revente d'électricité à partir de l'année 2021. Depuis l'année 2020 ce dernier n'est plus déficitaire avec un report de 2 093.12 € en recettes de fonctionnement et de 7 418.47 € en recettes d'investissement.

Au vu du bon fonctionnement du budget il sera possible, dès l'année prochaine, de reverser la somme de 2 050 € qui avait été avancée du budget communal au budget photovoltaïque en 2018.

### **Budget Lotissement :**

La commune prévoit d'acquérir les terrains du lotissement pour la somme de 1 200 000 €, financée par le Crédit Agricole. L'emprunt devrait être réalisé sur la fin de l'année 2021.

Le calendrier du projet sera relancé avec le dépôt d'un nouveau permis d'aménager prévu pour le mois de mai 2021.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune devrait disposer d'une marge positive de plus de 500 000 € sur le projet. Cette somme permettra, à terme, de financer en partie la rénovation de la gare ainsi que de la salle des fêtes, hors subventions.

### **Compte rendu des tables rondes du conseil participatif organisées dans le cadre du projet de la salle polyvalente :**

Monsieur Patrick BOURGEOIS rappelle au conseil que 2 réunions avaient été organisées les 19 septembre et 17 octobre 2020, afin de discuter des attentes des administrés sur le projet de rénovation de la salle des fêtes communale. 16 personnes ont participé à ces tables rondes.

Prévu par l'ancienne municipalité pour un montant de 1 200 000 € TTC, le projet doit être revu à la baisse.

L'engagement de plus de 100 000 € de frais d'études par l'ancienne municipalité a raisonnablement poussé le conseil à conserver le cabinet d'architecte Archea pour des questions de gains de temps et d'argent. Le cabinet travaille actuellement à produire de nouvelles esquisses concernant le projet, tenant compte des nouvelles mesures de sécurités évoquées lors des tables rondes.

Le recueil de l'avis des administrés ainsi que des associations a permis de soulever certains points de vigilance et de nouvelles orientations. Monsieur Patrick BOURGEOIS souhaite obtenir l'avis des conseillers sur le fait d'établir la salle polyvalente principale au niveau inférieur, coté terrain de pétanque.

Les conseillers ont unanimement répondu favorablement à cette proposition. Monsieur le maire et monsieur DUPHLOUX ont souligné que le fait d'établir la salle au niveau inférieur offrait plus de possibilités en cas d'extension ponctuelle nécessaire avec la pose de barnums par exemple.

La nature de l'aménagement du niveau supérieur reste encore à déterminer.

**La séance est levée le mercredi 14 avril 2021 à 23h48.  
La date du prochain conseil est fixée au 5 mai 2021.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

**N° 2021- 20 - OBJET : Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2021**

**N° 2021-21 - OBJET : Vote du Budget Primitif Communal 2021**

**N° 2021-22 - OBJET : Vote du Budget Photovoltaïque 2021**

**N° 2021- 23 - OBJET : Vote du budget annexe lotissement communal OAP  
Village 2021**

Ont signé les membres présents :

<b>NOMS - PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURES</b>
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 <sup>er</sup> Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
POURCET Stephan	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
BAS JérémY	Conseiller Municipal	
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	Absente – procuration donnée à Maritza PERDRIEL
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	Absente – procuration donnée à Stéphanie DE LACHADENEDE
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	